



# 1. Présentation générale de l'ARCEP

Thibaud FURETTE, ARCEP  
29 juin 2012

# Contexte

- ▶ 29 mars 2012 : décision ARCEP de collecte périodique d'informations sur l'interconnexion et l'acheminement de données
  
- ▶ Intensification des contacts de l'ARCEP avec les acteurs de l'internet et présentation de sa démarche lors de divers conférences / réunions
  - avril-mai : échanges sur le forum FrNOG
  - 17 avril : séminaire RIPE-NCC (Ljubljana, en visioconférence)
  - 22 mai : assemblée générale LINX (Londres)
  - 20 juin : atelier ORECE / OCDE (Bruxelles)
  - 29 juin : réunion FrNOG (Paris)
  - à suivre...



1<sup>ère</sup> session (10 min) : nature, missions et réalisations de l'ARCEP

- ▶ 2<sup>ème</sup> session (30 min) : focus sur la décision de collecte d'informations

# L'ARCEP, autorité administrative indépendante (AAI) en charge des secteurs des communications électroniques et des postes

- ▶ **Autorité** : prend des décisions contraignantes (pouvoir réglementaire)
- ▶ **Administrative** : fait partie, agit au nom et pour le compte de l'Etat dont elle engage la responsabilité en cas d'actes dommageables
- ▶ **Indépendante** : non subordonnée au Gouvernement, ne s'insère pas dans la hiérarchie classique des administrations aboutissant aux ministres, et dispose d'un pouvoir propre
- ▶ **Création législative** : loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications
  - l'ARCEP est en charge des secteurs des communications électroniques et des postes (depuis 2005)
- ▶ **Principes de respect de la légalité** : transparence, motivations, consultation ; décisions susceptibles de recours devant un juge

# Principaux objectifs et missions de l'ARCEP

- ▶ La loi française, conformément aux directives européennes, impartit à l'ARCEP, au titre de l'**art. L.32-1 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE)**, de veiller notamment :
  - à l'exercice d'une concurrence loyale au bénéfice du consommateur
  - au développement de l'emploi, de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité
  - à l'égalité des conditions de concurrence et la non-discrimination, en matière d'accès et d'interconnexion
  - à la prise en compte de l'intérêt des territoires et des utilisateurs dans l'accès aux services et aux équipements
  - à l'utilisation et la gestion efficaces des ressources en fréquences et en numérotation
  - à la protection des consommateurs, notamment par la transparence des tarifs et des conditions d'utilisation des services...

# Compétences et pouvoir de l'ARCEP

- ▶ Système d'autorisation générale
- ▶ Attribution et gestion des ressources rares (fréquences et numéros)
- ▶ Régulation « *symétrique* » (réglementation – soumis à homologation)
- ▶ Régulation « *concurrentielle* » ou « *asymétrique* » :
  - exercice périodique d'analyse de marché – méthodes et concepts issus du droit commun de la concurrence, en interaction avec l'Autorité de la concurrence et la Commission européenne
- ▶ Sanctions envers les opérateurs ne remplissant pas leurs obligations
- ▶ Règlement des différends
- ▶ Contrôle du service universel et de son financement
- ▶ Suivi du secteur : pouvoir d'enquête et de collecte d'informations

# Quelques réalisations emblématiques de l'ARCEP

- ▶ Ouverture à la concurrence des marchés de détail de la téléphonie fixe
  - 1998 : sélection appel par appel
  - 2000 : présélection
  - 2006 : vente en gros de l'accès au service téléphonique
  
- ▶ Ouverture à la concurrence du marché de détail de l'accès à l'internet
  - 2002 : lancement commercial du *bitstream* national
  - 2003 : lancement commercial du *bitstream* régional et du dégroupage partiel
  - 2004 : lancement commercial du dégroupage total
  - 2006 : lancement commercial du *bitstream* nu
  
- ▶ Attribution des licences mobiles, dont récemment :
  - 2010 : 4<sup>ème</sup> licence 3G (Free)
  - 2011 / 2012 : licences 4G (2,6 GHz puis 800 MHz)
  
- ▶ Cadre de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
  
- ▶ Propositions et recommandations sur la neutralité de l'internet et des réseaux

## Suite à 18h... (focus sur la décision de collecte d'informations)



# MERCI

### Pour plus d'informations sur l'ARCEP et ses travaux

- site internet : [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)
- lettre hebdomadaire
- cahiers de l'ARCEP
- rapport annuel
- etc.